

[Français]

LES FINANCES

ON DEMANDE D'AUGMENTER LES SUBVENTIONS AU BILINGUISME POUR LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Finances. A la lumière du plus récent scandale dans le domaine de la répartition des subventions au bilinguisme, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre s'il songe sérieusement à corriger les formules injustes qui permettent à la province de Québec de recevoir la part du lion en ce qui concerne les subventions dans le domaine de l'aide à l'enseignement des langues officielles, et s'il corrigera la formule en cause afin que ces subventions soient consacrées à l'appui, au développement et à la survie des groupes minoritaires de langue française hors Québec?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je prends bonne note de la question de l'honorable député. Ce programme est administré par le secrétaire d'État, et j'en discuterai avec lui.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE MANQUE PRÉSUMÉ DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE—LES MESURES DE RECOUVREMENT ENVISAGÉES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans son rapport déposé hier, le vérificateur général affirme que la Commission d'assurance-chômage manque de mécanismes de contrôle suffisants et que souvent même ceux qui existent déjà ne sont pas appliqués, ce qui a entraîné des paiements en trop de quelque 100 millions de dollars. J'aimerais rafraîchir la mémoire au ministre en lui citant ce que le vérificateur général a réellement dit, car il a répondu plus tôt aujourd'hui qu'il ne s'agissait pas de paiements en trop véritables, mais hypothétiques. Voici donc ce que disait le vérificateur général:

En nous fondant sur un échantillon statistique des personnes ayant reçu des prestations en 1976, la somme des trop-payés qui n'avaient pas été repérés par les activités de contrôle habituelles de la Commission atteint environ \$95 millions.

Ce qui s'ajoute aux 5 millions de paiements en trop reconnus par le ministère. Quelles mesures a-t-on prises pour améliorer le système de contrôle et quand verrons-nous en œuvre un système adéquat?

● (1152)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Tout d'abord, je recommande que l'on lise soigneusement l'article. Le vérificateur général a parlé de chiffres de base et c'est pourquoi j'ai souligné qu'il ne s'agissait pas de chiffres exacts.

Nous avons institué de multiples mécanismes de contrôle, mais nous devons en équilibrer l'application avec le fait que les prestataires payent des primes d'assurance-chômage et sont en droit d'obtenir leurs chèques aussi rapidement que possible.

Questions orales

Cela est important, car très souvent il s'agit de personnes qui, étant en chômage, n'ont pas d'argent de réserve. Nous devons donc nous efforcer de faire parvenir ces chèques à ceux qui y ont droit, tout en conservant les mécanismes de contrôle nécessaires. Je soulignerai qu'il s'agit ici de deux à trois millions de personnes chaque année, ce qui représente une dépense d'environ 3.6 milliards de dollars. Cela donnera au député une idée de l'importance du problème qui se pose à nous.

M. Clarke: Je comprends fort bien le problème du ministre, et je reconnais que les chèques doivent être envoyés aux personnes qui y ont droit. Mais j'aimerais savoir quelles sont les mesures prises, une fois qu'il a été bien déterminé qu'il y avait eu des trop-perçus, et ce que l'on compte faire pour se faire rembourser les 95 millions de dollars ou toute autre somme provenant de ces abus?

M. Cullen: Nous avons pris toutes les mesures nécessaires. Au ministère, avec nos propres ressources, nous avons constaté qu'il y avait eu pour 65 millions de dollars environ de versements en trop, dont 60 millions ont déjà été recouverts. Le mécanisme du recouvrement de fonds existe donc déjà. Mais nous voulons chercher à parer à cette situation, de manière à ne pas avoir à faire les recouvrements et à éviter les trop-perçus. Ceux qui trichent avec le système ne représentent qu'une faible minorité des prestataires—et je demanderais au député de se reporter aux médias et aux journaux, pour savoir le nombre de fraudeurs pris en défaut que nous attrapons, et le montant des amendes imposées. J'ajouterai que nous sommes de plus en plus assurés de la collaboration des membres du public qui sont disposés à nous communiquer le nom de ceux qui travaillent tout en continuant de toucher des prestations d'assurance-chômage. Si nous pouvons compter sur la coopération de tous, notre système s'améliorera d'autant.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉVISION DU MANDAT PAR LE COMITÉ

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant. Étant donné que les activités du Conseil des arts du Canada relèvent d'un mandat législatif donné par le Parlement du Canada et vu la préoccupation exprimée par le vérificateur général au sujet du manque de documentation financière et la documentation pornographique qui a été publiée grâce à une subvention du Conseil des arts du Canada et que vous avez soulevé les yeux... et j'aimerais bien pouvoir la citer, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Wenman: Je m'excuse. Le ministre recommandera-t-il que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts révise le mandat du Conseil des arts du Canada, et oblige le conseil à rendre compte de ses actes au ministre et au Parlement?